

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Madame Pascale LEBON**, en suite de la convocation en date du 25 mars 2026, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 31

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

- Madame Hélène BERNAERT a donné pouvoir à Madame Betty BOULOGNE
- Madame Stéphanie LACROIX a donné pouvoir à Monsieur Guillaume SAVEANT

Monsieur Pierre GALBY est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-2-2 : Rapport d'orientation Budgétaire 2026 de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne que « Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de L'E.P.C.I (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ».

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de PRENDRE ACTE du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Les documents sont consultables sur le site de la ville :
www.saintmartinboulogne.fr/mairie/conseils-municipaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE, à l'unanimité, du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Nombre de votants : 33

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 31 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Pierre GALBY

Le Maire,
Pascale LEBON

Affiché le : 02 avril 2026

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télécours : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 062-216207589-20260331-2026_2_2-DE

S²LO